

LES AIDES FINANCIERES :

Etudiant bénéficiant du statut d'élève fonctionnaire
(délibération n°386 modifiée du 11/06/08)
Contact : DRHFP/NC ☎ 25.60.00

Etudiant bénéficiant de la promotion professionnelle
(CIF) (maintien du salaire)
Contact : secteur de la vie scolaire
IFPSS-NC / via DFPC ☎ 24.38.46

Etudiant demandeur d'emploi inscrit aux Agences pour l'Emploi :

- SEF à Ducos pour les résidents de la province Sud,
- EPEFIP à Lifou et/ou Maré pour les résidents de la province des Iles Loyautés,
- DTE à Koné pour les résidents de la province Nord.

Pour tous les cas de prise en charge ne relevant pas des indications mentionnées ci-dessus, prendre contact avec :

LA VIE SCOLAIRE ☎ 24.38.46

NOUS TROUVER.....



12, rue Juliette Bernard - BP 587 - 98845 Nouméa Cedex
☎ (687) 24.38.99

Un infirmier est un professionnel de la santé qui contribue à améliorer la santé des individus et prendre soin des malades et à collaborer avec tous les secteurs de la vie économique et sociale

ACCEDER A LA FORMATION D'INFIRMIER (SYSTEME LMD)

L'IFPSS propose UNE PREPARATIONS AU CONCOURS Entre les mois de janvier et avril

- Une aide à l'examen de présélection
- Une préparation aux épreuves du concours infirmier

LES ETUDES

- Vous êtes étudiant pour 3 ans. Les cours et stages sont dispensés sur la base de 35 heures par semaine
- La formation comprend en alternance :
un enseignement théorique : anatomie-physiologie, pharmacologie, santé publique, législation, hygiène, sciences humaines, soins infirmiers en rapport avec les maladies
des stages : médecine, chirurgie, santé publique, santé mentale, psychiatrie, pédiatrie, gériatrie ...
- La validation de la formation entraîne la délivrance du **Diplôme d'Etat d'Infirmier**. Ce diplôme donne le droit d'exercer en secteur public ou privé sur l'ensemble du Territoire Français et de l'Union Européenne. Il est inscrit dans le système universitaire LMD et confère le grade de licence.
- Après une expérience professionnelle de 1 à 4 ans vous pourrez accéder à d'autres formations telles que : puéricultrice, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, cadre infirmier...

Vous êtes TITULAIRE DU DIPLOME D'AIDE-SOIGNANT OU D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET SOCIAL

ET VOUS justifiez de 3 ans d'exercice professionnel :

Vous présentez un examen d'admission qui consiste en une analyse écrite de 3 situations professionnelles.

Vous pouvez bénéficier d'une dispense d'une partie de la scolarité

Vous êtes **BACHELIER**,
ou titulaire d'un **diplôme équivalent**
(DAEU, ESEU...)

Vous êtes **NON BACHELIER**,

Mais vous pouvez justifier à la date de début des épreuves du concours d'une **expérience professionnelle** ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale :

3 ans (36 mois) dans le secteur sanitaire ou médico-social

ou

5 ans (60 mois) dans tout autre secteur d'activité

Vous présentez l'examen de **présélection** qui comprend :

- ↳ **Epreuve sur dossier** notée sur 20 - le dossier est préparé par le candidat à partir de la liste des pièces à fournir
- ↳ **Epreuve de résumé de texte** de 2H00 notée sur 20

**Si vous obtenez au moins 20/40
(sans aucune note < 7/20)**

EPREUVES D'ADMISSIBILITE :

- ↳ **Epreuve écrite** de 2 heures, notée sur 20, comportant l'étude d'un texte relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social (3 questions posées sur le texte)
- ↳ **Epreuve de tests d'aptitude** de 2h00, notée sur 20

EPREUVE D'ADMISSION :

Si vous obtenez au moins 20/40 (sans aucune note < 7/20)

- ↳ **Entretien devant un jury** de 3 personnes sur un thème sanitaire ou social d'une durée de 30 min. (10min. de préparation).